

Informations après l'arrivée à Lampedusa et en Sicile

L'Arrivée

Si vous arrivez - de manière autonome ou après avoir été sauvé - en bateau de la Tunisie ou de la Libye à Lampedusa ou en Sicile, les autorités italiennes vous dirigeront d'abord vers ce qu'on appelle un "Hot Spot". Il s'agit des premiers centres d'accueil -des camps fermés souvent en mauvais état et surpeuplés - à Lampedusa, Pozzallo, Messine et Tarente. Vous devriez y recevoir de la nourriture et des soins de santé, mais les autorités pourraient vous y retenir pendant quelques semaines ou quelques mois.

De nos jours, avec les nombreuses arrivées à Lampedusa, le système d'accueil est très surchargé et chaotique. En particulier à Lampedusa, le séjour ne devrait durer que 1 à 3 jours. En raison d'un manque de capacité, les autorités pourraient vous transférer en ferry ou même par avion vers un autre lieu en Italie.

Trouvez des contacts utiles pour des informations et du soutien dans toute l'Italie :

<https://w2eu.info/en/countries/italy/contacts>

L'identification

En général, les procédures d'identification ont lieu dans les hotspots. Elles consistent en la collecte de photos et d'empreintes digitales, et on vous demandera de fournir des données personnelles - nom, prénom, date de naissance, nationalité - ainsi que de préciser les raisons de votre voyage - pour demander l'asile ou pour des raisons économiques.

la Famille/Les Proches

Si vous voyagez avec un membre de votre famille et que vous souhaitez rester avec lui dans les centres d'accueil, vous devrez expliquer votre lien familial aux autorités. Si possible, vous pouvez présenter vos documents d'identité pour prouver ce lien. Les épouses, maris, mères, pères, filles, fils, frères et sœurs ont le droit de ne pas être séparés. Si vous voyagez avec des oncles, des tantes, des neveux, des cousins ou d'autres membres de la famille, les autorités décideront si vous irez dans le même centre d'accueil ou dans un centre différent, et il n'est pas garanti que vous pourrez rester ensemble.

Les Mineurs

Si vous êtes mineur (moins de 18 ans), vous avez des droits spécifiques. Vous avez le droit de ne pas être expulsé d'Italie. Après quelques semaines passées dans les hotspots et les camps, vous serez transféré dans un centre d'accueil pour les personnes de moins de 18 ans et vous aurez un permis de séjour légal, ainsi qu'un accès à la nourriture, à un lit, à des soins médicaux et à l'éducation jusqu'à vos 18 ou 21 ans. Lorsque vous atteindrez 18 ans, vous pourrez demander à être transféré dans un centre d'accueil pour adultes. Si les autorités ne croient pas que vous êtes mineur et que vous n'avez pas de copie de vos documents d'identité, ils évalueront votre âge en posant de nombreuses questions et vous pourrez être soumis à des examens médicaux pour déterminer votre âge. Toutefois, pendant cette procédure, vous devez être traité comme un mineur, selon le principe de la "présomption de minorité".

"Pays d'Origine Sûr"

Même si vous venez d'un des soi-disant "pays d'origine sûrs", vous avez le droit de demander l'asile, mais vous serez orienté vers une procédure accélérée.

l'Asile

Si vous demandez l'asile, vous devrez passer un entretien plus long avec une série de questions difficiles, dans lequel vous devrez expliquer en détail les raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays et pourquoi un retour éventuel y mettrait votre vie en danger. En tant que demandeur d'asile, vous devriez être transféré vers un autre camp ouvert quelque part en Italie. Là, vous devrez attendre la décision concernant votre demande d'asile. Et si elle est négative, vous aurez la possibilité de faire appel devant un tribunal pour une deuxième décision. Mais dans tous les cas, il serait important de trouver un avocat ou un bureau de conseil pour vous soutenir dans votre procédure d'asile, qui peut durer plusieurs mois ou années.

Le Travail/"Migrant Économique"

Si vous n'exprimez pas le souhait de demander l'asile et si vous indiquez dans la fiche d'information que vous êtes venu en Italie pour travailler, vous serez considéré comme un "migrant économique", c'est-à-dire une personne qui n'a pas le droit de rester en Italie. Par conséquent, vous courez un certain risque de recevoir une ordonnance d'expulsion du territoire ou d'être transféré dans un centre de détention en vue d'être rapatrié. Vous pouvez faire appel de l'ordonnance d'expulsion, de la détention et de l'expulsion par l'intermédiaire d'un avocat.

Pour certaines nationalités (comme la Tunisie ou l'Égypte), le risque est un peu plus grand d'être détenu en prison. Mais la plupart du temps, les "migrants économiques" sont amenés à Porto Empedocle (près d'Agrigente en Sicile) et reçoivent un document les enjoignant de quitter l'Italie dans les sept jours.

Dans tous les cas, nous vous recommandons de chercher un soutien auprès de bons avocats ou de bureaux de conseil pour mieux comprendre les procédures légales et vos options.

Raisons pour lesquelles l'expulsion pourrait être évitée :

- Si vous avez une épouse/un époux, un fils/une fille, une mère/un père, une sœur/un frère italien(s) ;
- Si vous êtes enceinte - cela vaut également pour le père de votre enfant ;
- Si vous avez de graves problèmes de santé qui ne peuvent pas être soignés

Autres pays européens / Empreintes digitales / "Règlement Dublin"

Si vous prévoyez de quitter l'Italie pour vous rendre dans d'autres pays européens, il est utile de vous renseigner correctement sur les itinéraires de voyage et les conditions dans le pays suivant. Étant donné que vous avez laissé vos empreintes digitales en Italie, ce qui en fait le "pays responsable" de la définition de votre statut juridique, il existe un risque d'être expulsé vers l'Italie en vertu du prétendu règlement Dublin. Mais à l'heure actuelle, l'Italie n'accepte pas le retour de nombreuses personnes. Par conséquent, de nombreux pays de l'UE ne pratiquent pas actuellement d'expulsions vers l'Italie. Toutefois, la même

recommandation s'applique une fois que vous arrivez dans une autre ville en Europe : essayez de prendre contact avec des groupes de solidarité locaux ou des avocats pour obtenir un soutien juridique et social.

Soutien et support le long de la route

Nous pouvons vous aider à trouver des adresses utiles pour des conseils et un soutien dans différentes villes ou régions en Italie, mais également dans d'autres pays européens. Trouvez ici des informations sur les réseaux de soutien et de solidarité dans de nombreux pays : <https://w2eu.info/>

Numéros et contacts par téléphone importants à Lampedusa et en Italie

À Lampedusa

— Maldusa : 0039 351 763 5899 (de préférence via WhatsApp)

En Italie, si vous êtes emprisonné ou vous êtes dans des conditions d'accueil indignes

— Campagne LasciateCIEntrare : 0039 3515086336

— InLimine - ASGI : 0039 347 845 4648

— ARCI : +39 3511376335 (avec des cartes SIM non-européennes), via WhatsApp : 800 905 570 (avec des cartes SIM de l'UE / italiennes)